

après que la Grande-Bretagne ait dû s'emparer à contre-cœur de la flotte française, le gouvernement français rompit les relations avec le gouvernement anglais et l'Ambassadeur de France remit ses lettres de créance à St. James. Peu de temps après ce déplorable événement, le gouvernement français envoya un nouveau représentant à Ottawa. Le règlement m'autorise-t-il à demander quel est l'état présent des relations entre le gouvernement canadien et le représentant du gouvernement français à Ottawa?

Le très hon. MACKENZIE KING: Permettez-moi de dire, ainsi que les honorables députés le savent fort bien, que les relations entre les pays offrent aujourd'hui, dans bien des cas, de sérieuses complications. Il y a des situations fort graves et d'autres très critiques. En général, le gouvernement canadien s'est appliqué à atténuer la tension, quand c'était possible. Et ce de façon à ne pas jeter de l'huile sur le feu.

Inutile de dire que l'état des relations entre le Royaume-Uni et la France est aujourd'hui obscur jusqu'à un certain point. Il s'est produit une certaine rupture de relations, mais non une rupture complète. Je crois savoir que les consuls généraux de France remplissent normalement leurs fonctions au Royaume-Uni comme auparavant. En ce qui regarde le Canada, nous avons permis au ministre venu ici de France de rester au pays. Il se rend compte que la situation est délicate et qu'il est ici plutôt pour aider le Gouvernement à résoudre les questions qui se posent, que pour agir directement ou indirectement de manière à embarrasser le Gouvernement. Au Royaume-Uni, on comprend fort bien la situation en ce qui regarde nos relations avec la France. Nous contribuons à répondre aux désirs du gouvernement anglais en ne rompant pas les relations diplomatiques au point de prier le ministre actuel de France de se retirer. L'Afrique du Sud prend la même attitude envers le représentant de la France là-bas. Les relations les plus cordiales et les plus amicales ont certes toujours existé entre notre pays et le peuple français. La France a été l'alliée de la Grande-Bretagne plus d'une fois et nous espérons certes qu'un jour les relations cordiales d'autrefois reprendront leur cours normal. Dans l'intervalle, si nous pouvons faire quelque chose en ce sens et éviter, ainsi que je l'ai dit, toute complication nouvelle, il faut le faire. Et c'est d'après ce principe que sont maintenues les relations à l'heure actuelle.

M. HAZEN: Voici ce que je veux dire: aujourd'hui, le gouvernement français est apparemment sous la domination du gouvernement allemand et il doit y avoir échange de

communications entre le représentant français ici et le gouvernement de la France, et ces communications doivent être connues du gouvernement allemand. Existe-t-il un contrôle sur l'échange des communications entre le représentant de la France au Canada et son gouvernement? Le représentant français a-t-il la faculté d'envoyer les dépêches qu'il lui plaît, dont le gouvernement allemand aurait connaissance?

Le très hon. MACKENZIE KING: S'il existait la moindre raison de croire que le présent représentant de la France pût obtenir d'autres renseignements que les renseignements d'ordre courant et des informations de nature à aider tant soit peu le gouvernement allemand, je suppose qu'il ne tiendrait pas lui-même à rester ici une heure de plus et certes le Gouvernement ne le lui permettrait pas. Mais j'ai tout lieu de croire que M. Ristelhuber, le présent ministre, est un homme très honorable et, au sujet des diverses et difficiles questions qui ont surgi, il a donné au Gouvernement toutes les raisons de croire qu'il est animé des mêmes intentions que nous et désire alléger la très pénible situation, au lieu de l'aggraver.

M. POULIOT: Au sujet de l'article 56 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, le premier ministre serait-il assez bon de dire au comité si des copies authentiques des lois du Parlement sont transmises au bureau du gouverneur général par le département des Affaires extérieures ou par le greffier du Conseil privé.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne saurais dire au pied levé.

M. POULIOT: En cas de doute, le premier ministre me permettra alors de faire quelques commentaires au sujet du statut du Canada qui ne jouit pas maintenant des privilèges accordés aux "affranchies" de Tibère. Il y a quelques années, sir Wilfrid Laurier disait que le Canada était une nation au sein de l'Empire britannique, mais il n'entendait pas par là que le Canada était une nation indépendante ou souveraine. Il est fort dangereux, à mon sens, d'affirmer que le Canada est une nation, voulant dire par là que le Canada est une nation indépendante ou souveraine car, bien entendu, nous ne le sommes pas. Un très petit nombre d'honorables députés sont d'opinion que le Canada est une colonie. Il y a l'honorable représentant de Broadview, (M. Church) l'honorable député du Yukon, (M. Black) ancien président de la Chambre, et l'honorable représentant de Témiscouata (M. Pouliot). La raison pour laquelle nous pensons que le Canada est une colonie c'est que même pour une affaire de peu d'import-

[M. Hazen.]